
DESTINATAIRES :	Aux employés APTS et SCFP-FTQ
EXPÉDITEUR :	Nancy Loiselle, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion
DATE :	Le 7 août 2024
OBJET :	Montant forfaitaire lors d'un déplacement volontaire (prime) – rétroaction du 16 juin au 27 juillet 2024

Depuis le 16 juin dernier soit l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives, nous aurions dû verser un montant forfaitaire lors d'un déplacement volontaire aux personnes salariées admissibles, mais nous étions en attente de la création de cette prime par notre fournisseur informatique. À compter de la paie débutant le 28 juillet, les personnes salariées peuvent ajouter cette prime au relevé de présence. Ce sont les primes 650 et 651, selon la distance entre les deux installations.

Nous devons procéder au paiement de cette prime au maximum lors du dépôt du 3 octobre 2024. Pour ce faire, nous avons demandé aux gestionnaires de nous remettre l'information par le biais d'un FORMS pour le paiement rétroactif de la période du 16 juin au 27 juillet 2024.

Vous trouverez l'ensemble des détails sur l'application de ce montant forfaitaire dans un [pense-bête](#) sur le sujet, que vous retrouverez en pièce jointe de cette note de service et sur la page du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion dans la section : Documentation utile et notes de services.

Merci de votre habituelle collaboration.

NL